



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01/2024

COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 09

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre
Le 12 février

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 08 février 2024

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Anaïs SARDAN, Maxime DE FREITAS, Serge AZAM, Daniel MAURIE.

EXCUSES : Éric CHERON a donné procuration à Frédéric VARGUES, Françoise JOUVE a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Claudia STAUBMANN a donné procuration à Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF a donné procuration à Serge AZAM.

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, selon le montant et l'affectation des crédits suivants :

Chapitre	Opérations	Comptes	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre des D.M 2023	Montant total à prendre en compte (Hors RAR)	Crédits pouvant être autorisés avant le vote du BP 2024
21	10005		22 500 €	2 607,31€	6 280 €	28 780 €	7 195 €
Répartis :	10005	21831	Matériel informatique scolaire				1 300 €
	10005	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers				1 495 €
	10005	21568	Autre matériel d'incendie et de défense civile				4 400 €

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Autorise Madame la Maire jusqu'à l'adoption du budget 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la commune lors de son adoption.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 13 février 2024

Le secrétaire de séance, Philippe BOISSON

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX